

Décision du Maire de Plouédern

Décision N°2026-004 du 30 septembre 2026 Mandat spécial pour représentation de la commune Au Congrès National des Maires et Présidents d'intercommunalités de France

Le Maire,

Vu la délibération N° 2026/03/21/08 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que le Maire de Plouédern et 3 autres Conseillers Municipaux souhaitent se rendre au congrès national des Maires et Présidents d'intercommunalités de France se tenant du 24 au 26 novembre 2026 ;

Considérant que le déplacement d'une délégation du Conseil Municipal s'inscrit dans le cadre de l'intérêt communal.

DÉCIDE :

Article 1 : de donner mandat spécial pour un déplacement du 24 au 26 novembre 2026 dans le cadre du congrès national des Maires et Présidents d'intercommunalités de France (Paris – Porte de Versailles) à :

- **M. Bernard GOALEC, Maire,**
- **Mme Véronique RIOU, Conseillère Municipale,**
- **M. Thierry BERNARD, Conseiller Municipal,**
- **M. Vincent GUILLOTIN, Conseiller Municipal.**

Article 2 : de prendre en charge les frais réels liés à ce mandat spécial :

- Par paiement direct aux fournisseurs,
- Par remboursement à posteriori des frais réels avancés par les élu(e)s désigné(e)s et sur présentation des justificatifs de dépense.

Le Maire,
Bernard GOALEC

